



Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM)

Dernière modification le 22 février 2022 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Contactez-nous

Tél : [01 55 87 30 00](tel:0155873000) (tel:0155873000)

Fax : [01 55 87 30 12](tel:0155873012) (tel:0155873012)

Site web : <http://www.ansm.sante.fr> (<http://www.ansm.sante.fr>)

• [➤ Formulaire de contact](http://www.ansm.sante.fr/Les-contacts-utiles-a-l-ANSM#Email) (<http://www.ansm.sante.fr/Les-contacts-utiles-a-l-ANSM#Email>)

Adresse postale

143 boulevard Anatole-France
93285 Saint-Denis Cedex

Missions

L'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM), créée par la loi du 29 décembre 2011, est chargée du renforcement de la sécurité sanitaire des médicaments et des produits de santé. L'Agence a pour missions de garantir la sécurité des produits de santé tout au long de leur cycle de vie, depuis les essais initiaux jusqu'à la surveillance après autorisation de mise sur le marché, et d'offrir un accès équitable à l'innovation pour tous les patients. L'ANSM est l'autorité unique en matière de régulation des recherches biomédicales. L'ANSM, qui s'est substituée à l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé (AFSSAPS) le 1er mai 2012, est un établissement public placé sous la tutelle du ministère chargé de la Santé.

Responsable(s)

- **Présidente du conseil d'administration**
Valérie DELAHAYE-GUILLOCHEAU, inspectrice générale des affaires sociales
- **Directrice générale**
Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL
- **Directrice générale adjointe chargée des opérations**
Caroline SEMAILLE
- **Directrice générale adjointe chargée des ressources**
Hélène POIRIER
- **Directrice de la communication et de l'information**
Rose-Marie TUNIER
- **Responsable du service Déontologie de l'expertise**
Juliette LEROY

- **Agent comptable**

Jean-Michel PUGNIERE, inspecteur divisionnaire des finances publiques hors classe

Textes de loi et références

- **Organisation de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (Code de la santé publique, partie réglementaire)** [↗](http://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idSectionTA=LEGISCTA000025786242&cidTexte=LEGITEXT000006072665)
(<http://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idSectionTA=LEGISCTA000025786242&cidTexte=LEGITEXT000006072665>)
- **Missions de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (Code de la santé publique, partie législative)** [↗](http://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idArticle=LEGIARTI000021709037&idSectionTA=LEGISCTA000006171401&cidTexte=LEGITEXT000006072665&dateTexte=vig)
(<http://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idArticle=LEGIARTI000021709037&idSectionTA=LEGISCTA000006171401&cidTexte=LEGITEXT000006072665&dateTexte=vig>)